L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73 rue de Chartres. — NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 2 FEVRIER 1863. — Entre les rues Bienville et Conti.

Nouvelle-Orléans :
LUNDI MATIN, 2 FEVRIER.

☞ Les porteurs sont autorisés à prendre des abonnements à la semaine, à raison de 25 cents.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par Hoffman & Marks, à 10 heures, dans la rue de Chartres, No 41, marchandises sèches, vêtements, bottes, souliers et chapeaux.

Par M. B. Sykes, 417 Levée, près l'Hôtel des Monnaies, huile de graine et graines huileuses.

Par C. P. Phinney, à 10 heures, sur la Levée, au pied de la rue du Canal, épicerie.

Par R. T. Montgomery, No 11, Front Levee, farine, bacon, saindoux, &c.—St rue Piete, Troisième District, lait, son et pommes de terre.

Par le shériff, succession d'Orléans et Royale, meubles, et à la Bourse des Négociants, les meubles et effets de l'Hotel d'Orléans.

Par H. H. McLean, à onze heures, dans la rue des Magasins, No 19, encadrements Commune, mais, belle kerosine et articles divers.

Par R. T. Montgomery, à 12 heures P. M., au poteau 19, 1er District, pommes.

SOUSCRIPTION
AU PROFIT DES OUVRIERS COTONNIERS
Du département de la Seine-Inférieure

Voici la liste des endroits où l'on trouvera des listes de souscription.

Au Consulat de France.

Chez MM. Eugène Rochereau & Cie, rue St Louis.

Paul Jude Fils, rue de la Vieille Levée.

Labue & Prevost, rue Caroudelet No 30.

J. Lutz, rue Caroudelet No 16

Oscar Bercier & Cie, 17, rue St-Louis, et 77, rue Tchoupitoulas.

C. Rouyer, No 153, rue de Chartres.

Aux bureaux de l'Abeille, rue de Chartres.

AUTRES NOUVELLES DU SUD.

Nous tirons dans les derniers journaux venus de Jackson une communication de J. M. Withers, brigadier-général, où il dit que dans la nuit du 2 janvier le général commandant était opposé au mouvement de retraite de l'armée de Murfreesboro, contrairement à l'opinion de deux généraux de division et d'un commandant de corps, mais que, le 3 au matin, ayant acquis la certitude que tous les chefs de division et de corps partageaient l'opinion que l'armée, dans l'état d'épuisement où elle se trouvait, devait se replier, et ayant appris en outre que l'ennemi avait reçu des renforts, le général en chef, sans autre opposition, ordonna la retraite. M. J. M. Withers déclare en même temps que ce même mouvement a été approuvé de l'armée entière, sans aucune exception d'officiers supérieurs ou inférieurs.

Une flotte de 50 transports et de 4 canonnières.

La correspondance suivante est du *Memphis*, (Jackson) *Appeal*.

Vicksburg 27 janv. 1863.

La réapparition des canonnières près de Hill City a excité un nouvel esprit d'enthousiasme parmi les habitants de cet endroit. Toutes ne font que la flotte est en vue ou que quelque chose indique son approche, il y a toujours un certain mouvement qui vient particulièrement de ceux qui ont une mortelle aversion des canonnières. Mais lorsque nous verrons que tous ces mouvements n'ont abouti à rien, nous cesserons de nous effrayer à un tel point que les chefs de division et de corps partageaient l'opinion que l'armée, dans l'état d'épuisement où elle se trouvait, devait se replier, et ayant appris en outre que l'ennemi avait reçu des renforts, le général en chef, sans autre opposition, ordonna la retraite. M. J. M. Withers déclare en même temps que ce même mouvement a été approuvé de l'armée entière, sans aucune exception d'officiers supérieurs ou inférieurs.

Depart pour Madisonville.—C'est ce matin, à 10 heures, que le steamer Brown doit partir de Hickok Landing pour Madisonville, avec un certain nombre d'émigrés.

Bernard Turpin. — Champagne, cacho, jambons, graisse, pois et fèves, voilà quelques-uns des articles qu'on trouve dans la maison Bernard Turpin, 95 Vieille Levée. Elle les vend aux prix les plus modérés du marché. Voir aux annonces.

Dyspepsie, rhumatismes, diarrhée et dysenterie.— Nous appelons l'attention particulière des lecteurs sur les certificats publiés dans nos colonnes au sujet de l'efficacité des remèdes qui se vendent dans la rue Ste Anne, No 117, Nlle-Orléans, pour la dyspepsie, les rhumatismes, la diarrhée et la dysenterie.

CHRONIQUE LOCALE.

Affaire Mougenot.—Une réunion de Français a eu lieu hier à midi, dans la salle d'Orléans, pour s'occuper de la souscription destinée à fournir le remboursement de 3000 requis pour la mise en liberté de M. Mougenot, l'employé de M. Conlon, arrêté il y a près de quatre mois, à Gentilly. M. Guibet ayant appelé la réunion à l'ordre, comme doyen d'âge, le meeting a été organisé par la nomination du colonel Ferrier comme président et de M. Guibet comme vice-président, et de MM. Lanus, Lagarrigue, Debit et Dubos comme membres du bureau.

Le colonel Ferrier, ayant exposé l'objet de la réunion, a annoncé que des listes étaient préparées pour recevoir les signatures. Tous les Français présents ont répondu avec le plus grand empressement et environ 500 signatures ont été recueillies immédiatement. Des listes ont été distribuées, et il y a tout lieu de croire que le nombre voulu sera promptement obtenu.

Cour Provinciale.—Les parties intéressées n'oublieront pas que la Cour provinciale s'ouvre les dimanches. Le juge a siége hier matin.

Mme Jones a été condamnée à l'amende pour avoir mis de force une femme hors de chez elle.

Moses Heidingsfelder, pacotilleur, a été de quitter une amende de quinze piastres. Il n'a fait point moins de la licence.

Wm Brice, cabman de couleur, et les sept autres nègres que l'officier d'Conseil avait arrêtés pour col avec effraction commis dans le quartier de Mandeville, ayant été reconnus coupables de complicité, ont été condamnés à trois mois de détention par l'Ile aux Vaisseaux.—Brice s'est reconnu coupable mais a dit que les articles avaient été déposés chez lui par le portier (homme de couleur) du magasin.

Jno Hope, accusé d'avoir volé des bagues qu'on a trouvées sur Miss Leachey, a été envoyé au workhouse pour deux mois.

Le magistrat a ordonné la mise en liberté de Jno Hamilton, qui était en prison depuis septembre dernier pour avoir essayé de franchir les lignes.

Un homme de couleur qui avait insulté trois soldats et s'était battu avec eux, a été condamné à vingt jours de prison.

John Petite on Davies a été condamné à trois mois de prison pour vol de quatre cent soixante piastres au préjudice de J. C. Ogden dont il était le pensionnaire.

Cour Provinciale des E. U.—M Field, avocat d'Auguste Reuter, a demandé que la Cour ne se contentât pas d'un simple acte d'accusation de l'avocat de la poursuite et que les témoignages fussent soumis au grand jury conformément à l'article 5 des amendements à la Constitution.

Le tribunal, dans l'affaire Reuter, a contre les exécuteurs testamentaires de T. A. Morgan, a reconnu la validité de la réclamation présentée par le demandeur en sa qualité d'héritière de la plaignante Orange et lui a donné un privilége sur la récolte. Les autres réclamations ont été repoussées.

De contre-amiral David C. Farragut en réponse à la pétition de M. Francisco Blanchy, sujet espagnol, a répondu que la guerre actuelle n'est pas de nature à donner lieu, en ce moment, à la confiscation des biens ennemis, et qu'il n'est pas opportun de faire droit à la demande.

Sixième Cour—Mullandon contre Glenn et Hunnewell.—M. Hunnewell maintient que cette affaire n'est pas du ressort de la Sixième Cour de District. La question se plaidra aujourd'hui.

Le discours du Marquis de la Havane.

Le discours que le marquis de la Havane vient de prononcer au Sénat espagnol dans la discussion des affaires mexicaines, est sans contredit l'un de ceux qui honorent le plus la tribune espagnole. Ainsi croyons-nous devoir reproduire les principaux passages de cet éloquent manifeste qui a porté à la politique broyante et stérile du général Prim, un coup dont elle ne se relèvera pas :

Je disais que ce qu'on appelait la question Almonte et la question de la monarchie n'était pas autre chose que la question de la monarchie pleine et entière au Mexique, que si Almonte l'a trouvé à Paris et qu'on n'ait jamais parlé de monarchie, la rupture d'Orizaba n'en aurait pas moins eu lieu et cependant, on n'est empire de cette idée que parce que nous avons vu en acte d'indépendance, pour ne pas avouer que nous avons mal fait au Mexique.

De toutes manières, la vérité est que le gouvernement de S. M., ni le gouvernement français, ni le gouvernement anglais n'ont eu aucune part à cette rupture, et que, lorsque le gouvernement de S. M. s'est vu en présence d'un fait accompli dont les conséquences étaient inévitables, il a pu approuver la conduite de son plénipotentiaire pour des motifs de prestige, mais non toutefois pour les considérations que la ministre d'Etat a énoncées dans son rescrit du 30 décembre, considérations contraires à tout ce que le gouvernement avait dit antérieurement. Voilà pourquoi la France n'a fait aucune réclamation au gouvernement de S. M. et a approuvé ou du moins a donnée à la conduite de son plénipotentiaire.

Les traités étant rompus, voyons si on a obtenu quelques avantages de ce qui est arrivé au Mexique. Jamais on n'a vu les Français aussi unis qu'en Amérique, tandis qu'en Europe, la partie bien de l'Espagne et qui en tous ses plénipotentiaire, mais c'est un effet momentané, et rien de plus. Ai-t-on obtenu quelque résultat avantageux ? Le ministre d'Etat s'est chargé de répondre à cette question.

Si à Mexico même, où la retraite de nos troupes a produit un si bon effet, nous n'avons obtenu aucun résultat, nous n'en avons pas obtenu davantage sur les autres points de ces contrées. En vain la première flotte espagnole, la plénipotentiaire est allé à New York, a-t-elle été bien reçue, bien comblée de prévenances, bien comblée de politesses, elle n'a pas obtenu un grand pas contre la République. Et pourquoi ? Parce que les Etats-Unis ne se contentent pas d'une simple acte d'accusation de l'avocat de la poursuite et que les témoignages fussent soumis au grand jury conformément à l'article 5 des amendements à la Constitution.

Le tribunal, dans l'affaire Reuter, a contre les exécuteurs testamentaires de T. A. Morgan, a reconnu la validité de la réclamation présentée par le demandeur en sa qualité d'héritière de la plaignante Orange et lui a donné un privilége sur la récolte. Les autres réclamations ont été repoussées.

De contre-amiral David C. Farragut en réponse à la pétition de M. Francisco Blanchy, sujet espagnol, a répondu que la guerre actuelle n'est pas de nature à donner lieu, en ce moment, à la confiscation des biens ennemis, et qu'il n'est pas opportun de faire droit à la demande.

Sixième Cour—Mullandon contre Glenn et Hunnewell.—M. Hunnewell maintient que cette affaire n'est pas du ressort de la Sixième Cour de District. La question se plaidra aujourd'hui.

Le discours du Marquis de la Havane.

Le discours que le marquis de la Havane vient de prononcer au Sénat espagnol dans la discussion des affaires mexicaines, est sans contredit l'un de ceux qui honorent le plus la tribune espagnole. Ainsi croyons-nous devoir reproduire les principaux passages de cet éloquent manifeste qui a porté à la politique broyante et stérile du général Prim, un coup dont elle ne se relèvera pas :

Je disais que ce qu'on appelait la question Almonte et la question de la monarchie n'était pas autre chose que la question de la monarchie pleine et entière au Mexique, que si Almonte l'a trouvé à Paris et qu'on n'ait jamais parlé de monarchie, la rupture d'Orizaba n'en aurait pas moins eu lieu et cependant, on n'est empire de cette idée que parce que nous avons vu en acte d'indépendance, pour ne pas avouer que nous avons mal fait au Mexique.

De toutes manières, la vérité est que ni le gouvernement de S. M., ni le gouvernement français, ni le gouvernement anglais n'ont eu aucune part à cette rupture, et que, lorsque le gouvernement de S. M. s'est vu en présence d'un fait accompli dont les conséquences étaient inévitables, il a pu approuver la conduite de son plénipotentiaire pour des motifs de prestige, mais non toutefois pour les considérations que le